

Un régime de retraite pour nous !



INFOLETTRE



Volume 1, numéro 6, 23 septembre 2008

Derniers préparatifs en vue du démarrage du régime le 1^{er} octobre

Le comité de retraite s'est à nouveau réuni le 17 septembre pour mettre la dernière main aux préparatifs en vue du démarrage du Régime le 1^{er} octobre prochain. Nous avons reçu quelques téléphones de personnes souhaitant avoir des informations sur les mécanismes à mettre en marche dans leur groupe pour amorcer le prélèvement des cotisations au Régime de retraite. Voici donc où nous en sommes.

Chaque employeur aura bientôt accès à un site sécurisé pour le volet administration

En bref, chaque employeur devra prélever sur le salaire cotisable versé à compter du 1^{er} octobre la cotisation salariale déterminée pour le groupe. Le total des cotisations salariales et volontaires prélevées pour le mois d'octobre, ainsi que la cotisation patronale correspondante, devront être déclarées **en novembre**, avant le 20, à l'administrateur du Régime et devront avoir été versées à la même date au gardien de valeurs du Régime, Desjardins Sécurité Financière. Voici un peu plus en détail maintenant ce qui va se passer au cours des prochaines semaines.

L'administrateur du Régime, la firme d'actuaire Bergeron et associés, a convenu avec le comité de retraite de l'approche qui sera mise en place. Un site Web pour le volet administration de notre régime de retraite est maintenant opérationnel («rrfs-groupes.acba.qc.ca») et permettra à chaque employeur de compléter en ligne des opérations telles que la transmission des données pour les cotisations patronales, salariales ou volontaires versées pendant le mois précédent ou obtenir une copie en ligne de certains formulaires ou relevés. Afin de réduire au minimum les frais d'opération et ainsi nous assurer que les rendements obtenus par nos placements iront d'abord dans la poche des participantes et participants, nous allons utiliser l'Internet autant que faire se peut.

Chaque employeur devrait bientôt recevoir de Bergeron et associés un formulaire pour obtenir un nom d'utilisateur et un mot de passe pour accéder à un site sécurisé propre à chaque employeur. Si plusieurs employeurs utilisent le même service de paie, il sera possible de nous aviser pour que la personne appelée à faire les remises ait accès à l'ensemble des employeurs qu'elle dessert sur un seul site. Dès le mois d'octobre, l'employeur devra compléter une liste des personnes salariées adhérant au Régime avec un certain nombre de renseignements. Il pourra également avoir accès au formulaire d'adhésion et de désignation du conjoint et du bénéficiaire que chaque personne salariée devra signer et retourner au Régime. Un des avantages du système informatique de Bergeron et associés est que le formulaire de remise des cotisations sera un fichier Excel standard facile à comprendre et remplir et qu'il sera possible pour l'employeur, à chaque mois, de partir du fichier du mois précédent afin de ne pas avoir à recopier inutilement les informations qui n'ont pas changé.

Un *Guide de l'employeur* produit par Bergeron et associés sera également transmis à l'employeur très prochainement pour l'aider à s'acquitter de ses tâches dans le cadre du Régime. Le versement des cotisations perçues au mois d'octobre prochain devra être effectué au Régime de retraite avant le 20 novembre prochain. Des précisions vous seront bientôt transmises sur les modalités de versement de la cotisation.

Un secrétariat à votre service

Depuis le 22 septembre, les employeurs et les participantes et participants du Régime peuvent maintenant compter sur l'appui du secrétariat du Régime. Le comité de retraite est fier d'annoncer que Sylvia Roy, qui a une longue expérience d'implication dans le mouvement communautaire et qui travaillait jusqu'à récemment au Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ), a été choisie comme adjointe administrative pour le Régime de retraite. Elle sera en mesure de répondre à vos questions et de vous aider pour toute question où vous aurez besoin d'aide. Les coordonnées du secrétariat, logé dans les bureaux de Relais-Femmes à la Maison Parent-Roback, sont les suivantes:

Régime de retraite à financement salarial des groupes communautaires et de femmes
110, rue Sainte-Thérèse, bureau 301
Montréal, QC H2Y 1E6
Téléphone: 514-878-4473
Courriel: sroy@relais-femmes.qc.ca

Le texte du Régime de retraite est maintenant adopté

Le comité de retraite a adopté à sa dernière réunion le texte officiel du Régime de retraite, qui constitue en quelque sorte le document de base où sont précisés entre autres ce à quoi les participantes et participants ont droit et les obligations respectives des participants et participantes, des employeurs et du Comité. Sous réserve de corrections mineures à venir, ce texte est la base même du Régime de retraite et il reflète intégralement le Régime tel qu'il a été présenté lors des rencontres régionales de l'hiver et du printemps dernier. **Une copie du texte du Régime (version provisoire) a été envoyée en même temps que cette Infolettre à chaque employeur et peut donc être consultée par les participantes et participants intéressés.** Il peut déjà fournir des indications intéressantes à chaque employeur pour l'aider dans le prélèvement des cotisations pour le mois d'octobre prochain. Par exemple, l'article 2.33 précise ce qui constitue un salaire cotisable et ce qui n'est pas cotisable. De plus, la section 3 indique qui est admissible au Régime, mais précise également à l'article 3.3 que chaque employeur peut prévoir des règles d'admissibilité plus généreuses.

La seule partie du Régime de retraite qui reste à être adoptée est l'annexe 1, car le Comité de retraite doit statuer que chaque groupe qui a postulé son adhésion au Régime est un groupe communautaire ou de femmes admissible. À première vue, pratiquement tous les groupes qui ont sollicité leur adhésion sont admissibles et des vérifications sont en cours sur un nombre très limité de groupes où des questions sont soulevées quant à leur admissibilité.

La gestion des remises de cotisations et le placement des actifs du Régime: la candidature de Desjardins est retenue

Au terme d'un processus de sélection où un certain nombre d'organisations en mesure de nous fournir un service clés en mains avaient été invitées à soumettre leur candidature, le Comité de retraite a retenu l'offre de services soumise par Desjardins Sécurité Financière / Fiducie Desjardins. Cette offre de services était parmi les plus basses en termes de coût (une obsession de notre part compte tenu que nous sommes en démarrage), nous offrait un service efficient de remise et de contrôle des cotisations mensuelles et nous offrait une combinaison de fonds de placement répondant à notre souci de performance financière et de diversification. Sur un horizon de 5 ans, ces fonds avaient ajouté de la valeur par rapport au rendement des indices de marché et ont réussi à bien protéger le capital dans les périodes de baisse de marché, une préoccupation importante pour un régime qui doit faire face à des évaluations actuarielles aux 3 ans. Nos fonds seront investis dans un fonds d'obligations canadiennes, deux fonds d'actions canadiennes et deux fonds d'actions mondiales, et il a été convenu de mécanismes appropriés pour que le comité de retraite reçoive des rapports suffisamment détaillés de la performance et du risque de chaque mandat et puisse rencontrer régulièrement des experts de Desjardins ainsi que des gestionnaires directement à l'occasion. Ceci permettra au Comité de pouvoir faire rapport à tous les participantes et participants ainsi qu'aux employeurs de la performance des fonds, mais aussi de l'attribution de cette performance, du niveau de risque et des caractéristiques du portefeuille.

Vous recevrez d'ici quelques semaines de la documentation sur les façons de verser à la caisse de retraite les cotisations. Il est prévu qu'il sera possible pour chaque employeur de faire le versement directement en utilisant un site Web sécurisé de Desjardins ou en faisant parvenir un chèque.

Une année de démarrage, mais également une année pour poursuivre l'adhésion de nouveaux groupes

Compte tenu que des groupes nous avaient déjà avisés depuis un an déjà de leur décision d'adhérer au Régime, le comité de retraite a mis les bouchées doubles depuis la fin du printemps, date où le nombre d'adhésions avait atteint un nombre suffisant pour que le régime soit viable, afin de nous assurer que le Régime démarre le 1^{er} octobre. Les délais ont été serrés, la documentation n'est pas encore entre les mains des employeurs mais le sera bientôt; nous sommes cependant confiants que tout est en place pour que le Régime démarre convenablement. Il y aura inévitablement des ajustements à faire au début, mais la qualité des organisations avec qui nous sommes associés nous permet d'entrevoir avec confiance la phase de démarrage.

L'autre enjeu pour l'année qui vient est de faire en sorte que les regroupements nationaux ou régionaux accentuent leur effort d'information et de sensibilisation dans leurs réseaux respectifs afin de nous assurer que retraite ne rime pas avec pauvreté pour les personnes salariées des groupes communautaires et de femmes. Comme nous le mentionnions dans le numéro précédent, il faut nous assurer de sensibiliser les membres de conseils d'administration et les participantes et participants que, à ne rien faire, on condamne à la pauvreté les personnes salariées des groupes communautaires et de femmes après une vie consacrée à défendre l'équité et la dignité des

personnes et des communautés. Il faut expliquer le très net avantage que représente pour les participants un régime qui **garantit une rente toute la vie durant**, et s'attaquer au mythe tenace que notre régime de retraite serait risqué, alors qu'il est infiniment moins risqué qu'un REÉR collectif, qu'il offre la perspective d'un revenu à la retraite plus élevé pour un même niveau de cotisation grâce à la mise en commun du risque, et que de toutes façons la **gestion du risque est au coeur même de notre approche**, comme il sera possible de le constater lorsque la politique de financement et d'utilisation des excédents permettra de le constater. De plus, plus le nombre de groupes adhérents augmente, plus il sera facile pour une personne de changer d'emploi (par exemple de passer d'un groupe local à un regroupement régional ou sectoriel) et pouvoir continuer à accumuler et augmenter sa rente de retraite. Enfin, du point de vue du Régime, plus le nombre de groupes et de participants sera élevé, plus la population du Régime sera diversifiée (un gain en matière de risque) et surtout, plus vite nous atteindrons la masse critique où les frais de gestion seront très faibles en regard des actifs totaux.

Michel Lizée

pour le Comité de retraite du Régime de retraite à financement salarial
des groupes communautaires et de femmes